



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2023

Délibération n° 04

Date de convocation
10.02.2023

Date d'affichage
15.02.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire Français pour soutenir la Turquie et la Syrie

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. FC. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. JM. GUILBOT – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme F. SAVY par Mme M. GEORGET – M. E. ALAMAMY par M. G. GEOFFROY – M. Y. LERAY par M. B. ZAOUI – Mme C. VIVIANANT par Mme C. KOZAK – Mme KD. ILLMANN par Mme M. GOTIN – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 20/02/2023

ID : 077-217701226-20230220-DEL_20FEV23__4-DE



Madame Juliette BREDAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et Ressources Humaines, de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen, de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif, de la commission Aménagement et Développement durables

CONSIDERANT que la Commune de Combs-la Ville, son maire, les élus de son conseil municipal ainsi que ses habitants souhaitent manifester leur solidarité et apporter leur soutien aux peuples turc et syrien dramatiquement touchés par des séismes survenus le 6 février 2023,

CONSIDERANT que la commune a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours populaire Français.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 20/02/2023

S²LO

ID : 077-217701226-20230220-DEL_20FEV23__4-DE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours populaire Français pour soutenir les peuples turc et syrien,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 février 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Juliette BREDAS

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -